

USEDA INFO

JOURNAL DE L'UNION DES SECTEURS D'ENERGIE DU DÉPARTEMENT DE L'AISNE

NUMÉRO 32 - DÉCEMBRE 2017



Essigny-le-Grand

SOMMAIRE

P.3 EDITO

P. 4-7 BUDGET PRIMITIF

P.8 INTERVIEW

P. 9 CARTE FTTH

P. 10-11 PANORAMA

P. 12 ZOOM SUR LES CHAUFFERIES BOIS

P. 13 BORNES DE RECHARGE

P. 14-15 ACTUALITÉS

P. 16 APPEL D'OFFRES

P. 17-18 CARTES

P. 19-21 DÉLIBÉRATIONS

P. 22 RUBRIQUE INFO



Les réunions de secteurs viennent de s'achever. Votre participation demeure toujours importante et justifie ce rendez-vous bi annuel avec les délégués de vos communes.

Certes, votre attente est de plus en plus pressante concernant le très haut débit. Cela apporte un intérêt plus que justifié à un souhait d'information sur le déroulement du programme de déploiement. Comme vous avez pu le constater, malgré quelques difficultés ici ou là, l'USEDA respecte les objectifs fixés en tenant compte du délai de carence imposé par l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes pour pouvoir commercialiser ; perturbant un peu nos engagements, et justifiant votre impatience.

Le Comité syndical du 11 octobre dernier a donné son accord pour la mise en place des armoires communicantes dans les communes ayant confié la maintenance éclairage public à l'USEDA, et cela, sans aucune augmentation du coût de la maintenance !

Grâce à cette innovation technique, vos communes vont reprendre la main sur la gestion des allumages/extinctions, et permettre à l'USEDA de gérer au mieux les consommations électriques de vos installations.

L'USEDA reste le garant de vos projets de travaux pour les réseaux électriques, l'embellissement de vos villages, ainsi que le déploiement de la fibre optique, puisque 92% de son budget y est consacré.

En cette fin d'année 2017, je vous souhaite de Joyeuses Fêtes de fin d'année et une nouvelle année 2018 où se concrétiseront tous vos projets.

Bonne lecture

**Le Président
Daniel DUMONT**



BUDGET PRIMITIF

Les budgets primitifs (budget principal, budget annexe communications électroniques et énergie) qui vous sont présentés tiennent compte de l'évolution prévisible des ressources de l'USEDA. Ils ont été votés lors de la réunion du comité syndical le 5 décembre 2017.

BUDGET PRINCIPAL

Pour rappel, le budget principal ci-après est un budget établi toutes taxes comprises.

Ainsi en volume le budget 2018 en comparaison du budget 2017 se présente comme suit :

	2017	2018	%
Fonctionnement	13 501 000 €	13 738 650 €	+ 1,76 %
Investissement	27 125 660 €	26 836 298 €	- 1,07 %

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement de l'USEDA s'élèvent à **13 738 650 €** et se répartissent comme suit :

Charges à caractère général : 4 202 930.00 € en diminution de **89 679 €** soit une baisse de **2,1 %** par rapport aux budgets primitifs et supplémentaires 2017.

Les principaux postes en augmentation sont les suivants :

Carburants + **1 000 €**

Honoraires + **10 000 €** (Prévision d'intervention d'un cabinet spécialisé pour l'analyse du projet de contrat avec ENEDIS).

Assurances multirisques + **5 000 €** (prise en compte de l'éolienne et des deux chaufferies de SISSONNE et TUPIGNY).

Les principaux postes en diminution sont les suivants :

Maintenance éclairage public - **28 450 €**

Locations mobilières - **15 000 €**

Achat d'énergie - **50 000 €**

Raccordement comptage éclairage public - **5 000 €**

Affranchissement - **1 000 €**

Entretien bâtiment - **8 000 €**

Electricité du siège - **2 000 €**

Charges de personnel et frais assimilés 1 059 200 € en baisse de **2 400 €** par rapport à 2017 soit - **0,23 %**.

En raison du passage à temps partiel d'un agent de l'USEDA et en prenant en compte le glissement vieillissement technicité (GVT) lié à une ancienneté

moyenne plus importante des agents de l'USEDA pour des raisons démographiques.

Charges de gestion courante **157 000 €** en baisse de **3 500 €** par rapport au budget 2017 soit - **2,18 %**.

Le principal poste en baisse est le suivant :

Contribution FNCCR - **3 000 €**

Les charges financières baissent de **145 000 €** soit **49,14 %** par rapport à 2017 en raison de la diminution de l'encours de la dette pour le budget principal.

Les dépenses réelles s'élèvent à **5 748 680 €** en baisse de **4,14 %** par rapport à 2017.

Le virement à la section d'investissement atteint **7 595 000 €** en augmentation de **114 970 €** soit **1,51 %** par rapport au budget primitif 2017.

La dotation aux amortissements augmente de **10 000 €** par rapport à celle de 2017 et atteint **280 000 €**.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement de l'USEDA s'élèvent à **13 738 650 €** et se répartissent comme suit :

Les revenus de gestion courante (vente Tickets restaurants, vente énergie photovoltaïque et vente de cuivre) s'élèvent à **78 000 €** en baisse de **17 680 €** par rapport à 2017.

Le montant de la taxe sur la consommation finale d'énergie s'élève à **6 800 000 €** en baisse de **200 000 €** par rapport à 2017 (-2,86%) (prévision d'un hiver clément).

Le montant de la redevance versée par les concessionnaires et de la PCT s'établit à **3 460 000 €** en augmentation de **60 000 €** par rapport à 2017 (+1,76%) surtout en raison du frémissement de l'activité économique permettant une augmentation de la PCT.

Le montant de la contribution des communes (maintenance et achat d'énergie) atteint **3 400 000 €** identique à la contribution 2017.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le remboursement en capital des emprunts à **1 260 000 €** en baisse de **310 000 €** par rapport à 2017.

Au 31 décembre 2017, l'encours de la dette pour le budget principal réparti en huit prêts s'élèvera à **4 587 370,73 €**, ce qui représente 5 mois des recettes de fonctionnement hors achat énergie.

La répartition de l'encours au 31/12/2017 sera la suivante :

800 003,01 € au taux fixe de 4,785 % (pénalité de **285 000 €** si remboursement anticipé) échéance du prêt 15/02/2023.

125 000 € au taux fixe de 3,57 % échéance du prêt 25/11/2019.

157 724,88 € au taux fixe de 4,18 % échéance du prêt 01/02/2019.

1 000 000 € au taux fixe de 3.15 % échéance du prêt 25/12/2021. Une demande de renégociation a été faite.

800 003,01 € au taux fixe de 1,28 % échéance du prêt 15/03/2023.

444 448 € au taux fixe de 0,79 % échéance du prêt 15/03/2018.

1 056 936,56 € au taux fixe de 1.66 % échéance du prêt 05/01/2026

203 257,03 € au taux fixe de 1.66 % échéance du prêt 02/01/2016.

Un prêt a été remboursé

Une ligne de trésorerie de **3 000 000 €** durée : 1 an taux variable indexé : EURIBOR 3 mois +1,00 % soit le 05/08/2017 : - 0,329 % + 1,00 %.

Un prêt identique a été contracté

Une ligne de trésorerie de **3 000 000 €** durée : 1 an taux variable indexé : EURIBOR 3 mois +1,00 % soit le 05/08/2017 : -0,329 % + 1,00 %.

Remboursement des emprunts aux communes **18 000 €** (montant identique à la dotation 2017) pour la prise en compte de prêts contractés par des communes avant leur adhésion à l'USEDA.

Pour les travaux d'investissement

Enfouissement coordonné des réseaux d'éclairage public et de télécommunication programme 2018 la dotation s'élève à **4 225 000 €** dotation identique à celle de 2017.

Extension de réseaux électriques en 2018 la dotation s'élève à **2 000 000 €** en baisse de **600 000 €** par rapport à 2017, en raison de la reprise de crédit sur l'année.

Rénovation et extension de l'éclairage public la dotation 2018 s'élève à **1 500 000 €** en baisse de **200 000 €** par rapport à la dotation de 2017.

2 800 000 € sont prévus au budget primitif pour les armoires communicantes.

Il n'y a plus de dotation au renouvellement des ballons fluorescents.

Le montant des enfouissements et des renforcements des réseaux électriques s'établit à **11 700 000 €** en diminution de 11,4 % par rapport à 2017.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

La dotation ENEDIS au titre de l'article 8 du contrat de concession s'élève à **336 000 €** stable par rapport à l'année 2017.

Les dotations du Fonds d'Amortissement des Charges Electriques (FACE) et du Conseil départemental de l'Aisne s'élèvent en 2018 à **4 310 000 €**.

Les dotations des communes en 2018 atteignent le montant de **6 405 000 €** en baisse de 3,55 % par rapport à celle de 2017.

FONCTIONNEMENT

13 738 650 €

.....

INVESTISSEMENT

36 835 295 €

BUDGET PRIMITIF

BUDGET ANNEXE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Pour rappel, le budget annexe ci-après est un budget établi hors taxes. Les flux de TVA seront suivis sur un compte de classe 4 non budgétaire qui n'apparaîtra qu'au compte de gestion réalisé par le comptable public.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement de l'USEDA pour 2018 s'élèvent à **2 021 000 €** et comprennent :

- 1 - **55 680 €** ont été intégrés pour couvrir les dépenses imprévues.
- 2 - Les charges de personnel s'élèvent à **236 150 €**.
- 3 - Les dotations aux amortissements des biens s'élève à **1 000 000 €** et se répartissent comme suit :
 - Biens mis à disposition par le Conseil départemental : **113 516 €**
 - Biens USED A : **886 484 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement de l'USED A s'élèvent à **2 021 000 €** et se répartissent comme suit :

- 1 - Les produits du service des domaines qui s'élèvent à **200 000 €** correspondant à la redevance versée par Orange pour la location des fourreaux et à la location des RNA-ZO.
 - 2 - Les participations des communes qui s'élèvent à **946 000 €**.
- Les reprises des subventions qui s'élèvent à **650 000 €** se répartissent comme suit :
- Sur les biens mis à disposition par le Conseil départemental : **83 077 €**
 - Sur les biens USED A : **566 923 €**
 - Les redevances délégataires sont estimées **225 000 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les charges d'investissement de l'USED A pour 2018 s'élèvent à **36 632 000 €** et comprennent :

- 1 - Les travaux FTTH qui s'élèvent à **30 000 000 €** comprennent les frais d'assistance à maîtrise d'oeuvre.
- 2 - Le compte 2042 d'un montant de **2 970 000 €** regroupe les subventions aux personnes de droit privé ; Il comprend les subventions pour la mise en place des kits de satellites pour un montant de **7 500 €** et les subventions pour Aisne THD pour un montant de **2 962 500 €**.
- 3 - Le compte 139 subventions d'investissement transférées au compte de résultats d'un montant de **650 000 €** vient en contrepartie de la reprise de subvention en recettes de fonctionnement.
- 4 - **1 050 000 €** ont été prévus pour le remboursement du capital des emprunts.
- 5 - **422 000 €** ont été intégrés pour couvrir les dépenses imprévues.

Au 31 décembre 2017, l'encours de la dette pour le budget communications électroniques réparti en huit prêts s'élèvera à **48 533 000 €**, avec le prêt de la Caisse de dépôts et de Consignation en cours de

mobilisation au 31/12/2017, **5 500 000 €** auront été mobilisés.

La répartition de l'encours au 31/12/2017 sera la suivante :

7 600 000 € au taux fixe de 1,54 % échéance du prêt 05/10/2036.

Un prêt est en cours de mobilisation

Prêt Caisse de Dépôts et Consignation montant **21 058 000 €** au taux variable livret A +1% au 31/12/2017, **5 500 000 €** ont été mobilisés durée 25 ans avec une période de mobilisation maximale de cinq ans.

Trois prêts ont été contracté

- Banque Postale prêt communications électroniques : **10 000 000 €** durée 20 ans taux fixe 1,57 %.
- Caisse de Crédit Agricole prêt communications électroniques : **5 000 000 €** durée 20 ans taux fixe 1,57 %.
- Caisse d'Épargne Picardie prêt communications électroniques : **5 000 000 €** durée 20 ans taux fixe 1,62 %.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement de l'USEDA pour 2018 s'élèvent à **36 632 000 €** et comprennent :

1 - Les subventions d'équipement d'un montant de **17 000 000 €** comprennent la subvention de l'Etat (Fond national pour la Société Numérique FSN) pour un montant de **10 000 000 €**, du département de l'Aisne pour un montant de **2 000 000 €** et de l'Europe pour **5 000 000 €**.

2 - Les participations des communes adhérentes pour un montant de **3 632 000 €**.

3 - Un emprunt pour un montant de **15 000 000 €** pour équilibrer le budget.

4 - Les opérations d'ordre s'élèvent à **1 000 000 €** et concernent exclusivement la dotation aux amortissements.

FONCTIONNEMENT

2 021 000 €

INVESTISSEMENT

36 632 000 €

BUDGET ANNEXE ÉNERGIE

Pour rappel, le budget annexe ci-après est un budget établi hors taxes. Les flux de TVA seront suivis sur un compte de classe 4 non budgétaire qui n'apparaîtra qu'au compte de gestion réalisé par le comptable public.

Il est très succinct et ne comprend que du fonctionnement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement pour 2018 s'élèvent à **212 000 €** et comprennent :

1 - Le paiement des prestations des entreprises qui entretiennent les chaufferies d'URCEL de SISSONE et de TUPIGNY. Les dépenses s'élèvent **189 500 €**.

2 - Le paiement des consommations d'eau de l'électricité des trois chaufferies pour un montant de **18 000 €**.

3 - L'assurance multirisques pour un montant de **4 500 €**.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles correspondent à l'encaissement des ventes de chaleur. Elles s'élèvent à **212 000 €**.



INTERVIEW

GÉRARD LICETTE, MAIRE DE LA MALMAISON

La commune de La Malmaison a bénéficié cette année d'une opticalisation, dans le cadre du projet RAISO porté par l'USEDA



Question 1 : Que pensez-vous du projet RAISO porté par l'USEDA ?

Gérard LICETTE : « C'est un projet formidable car pour une fois quelqu'un met vraiment les pieds dans le plat afin de desservir les petites communes rurales.

Je me bats toujours pour préserver le minimum de service dans nos campagnes et le projet RAISO est un plus pour nous. »

Question 2 : Comment avez-vous perçu le projet d'opticalisation pour votre commune ?

GL : « Avant ce projet on se sentait comme « à l'abandon » mais au moment où les travaux ont eu lieu, ce fut un soulagement, malgré les problèmes que l'on a rencontré avec Orange. »

Question 3 : Quel était le débit moyen avant les travaux ?

GL : « Je ne dirais pas nul mais quasiment. Le grand maximum que l'on pouvait avoir c'était du 1 méga, c'est-à-dire le strict minimum. Mais pour la majorité du temps c'était 0.5 méga.

En d'autre terme c'était une horreur. On a même un habitant qui devait se lever à 3h00 du matin pour pouvoir travailler, c'est vous dire à quel point le débit était faible. »

Question 4 : Est-ce qu'il y a eu une grosse attente auprès des habitants concernant cette amélioration de débit ?

GL : « Beaucoup de personnes venaient m'en parler et c'était important pour nos administrés d'avoir un meilleur débit internet.

Dès que les habitants de La Malmaison ont vu les travaux commencer, avant l'été, c'est là que l'attente s'est faite plus grande. »

Question 5 : Que peut apporter un meilleur débit à vos administrés ?

GL : « Cela leur apporte beaucoup de facilité dans leur travail, leurs démarches administratives, mais surtout dans leurs loisirs comme surfer sur internet, regarder la télé,...

Si vous n'aviez pas pris la compétence communications électroniques on aurait eu du mal à avoir le Très Haut Débit dans le département. »

Question 6 : En quoi un meilleur débit internet est un plus pour votre commune ?

GL : « C'est un petit plus au niveau de l'attractivité de la commune, notamment concernant la vente d'une maison.

D'ailleurs, nous informons chaque futur habitant de La Malmaison que nous avons Internet en Haut Débit et qu'en plus nous allons avoir la fibre optique. »

Et pour votre mairie ?

GL : « Pour la mairie, cela facilite le travail de notre secrétaire, car elle utilise beaucoup la messagerie électronique, et à l'ère du tout numérique on en avait besoin.

Par exemple, avant les travaux elle mettait 30 à 45 minutes pour recevoir et charger les e-mails mais maintenant c'est instantané. »

Question 7 : Un dernier mot ?

GL : « Je dirais merci à l'USEDA pour le travail effectué et la responsabilité que vous avez prise d'apporter la fibre optique dans nos campagnes.

Si vous n'aviez pas pris la compétence communications électroniques on aurait eu du mal à avoir le Très Haut Débit dans le département. »

DÉFINITION DE L'OPTICALISATION

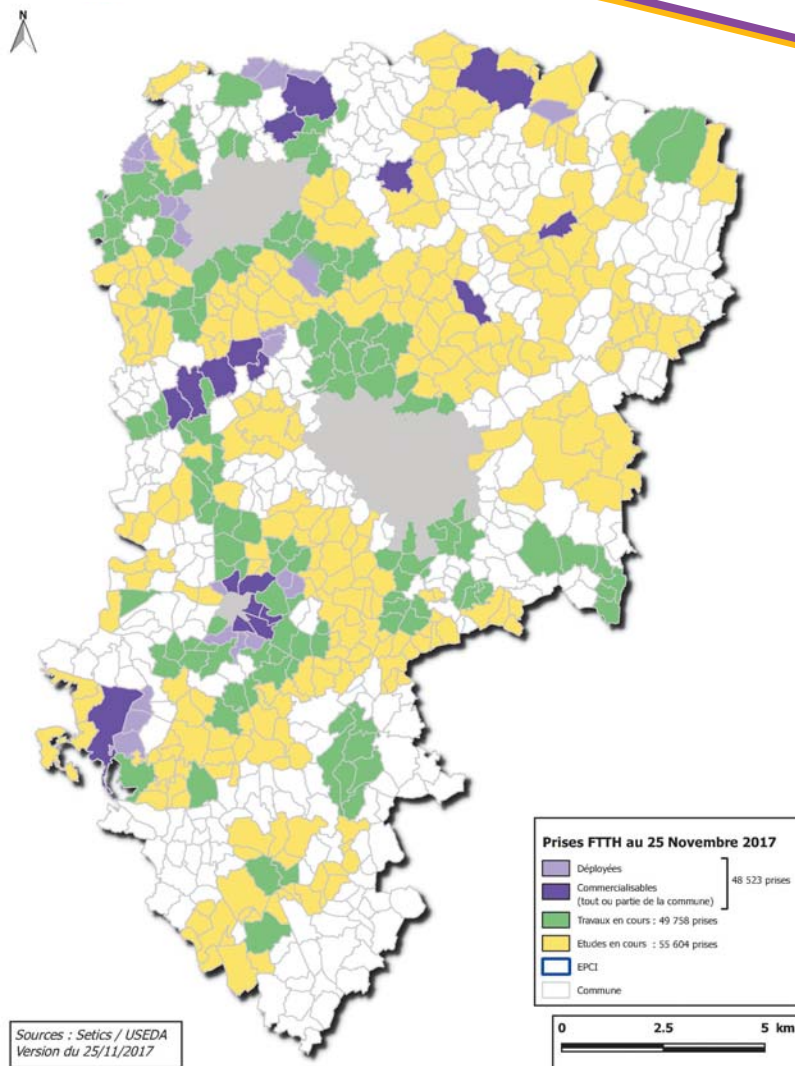
La ligne téléphonique de tout abonné aboutit à un Noeud de Raccordement de l'Abonné (NRA) exploité par un opérateur.

Les NRA sont bien sûr reliés entre eux (pour acheminer les communications téléphoniques usuelles), mais ils sont aussi raccordés à Internet.

Mais seuls les NRA dont ce lien a été réalisé en fibre optique sont en capacité d'acheminer du haut-débit. On dit alors qu'ils sont optimisés ou opticalisés.

CARTE

ÉVOLUTION DE LA COUVERTURE FTTH



Sources : Setics / USEDA
Version du 25/11/2017

90 000

prises seront déployées
au 31 décembre 2017

37

communes
seront raccordables
au réseau Très Haut Débit

33

Nœuds
de raccordement
optiques installés

1 650 km

de lignes fibre optique
déployées

AVIS D'UN PARTICULIER RACCORDÉ AU RÉSEAU TRÈS HAUT DÉBIT

Jorris BERNARD MEYER - étudiant - domicilié à Crouy

Question 1 : Que pensez-vous du projet RAISO porté par l'USEDA, concernant le déploiement d'un réseau d'initiative publique Très Haut Débit dans le département de l'Aisne ?

Jorris BERNARD MEYER : « Je pense que le projet RAISO porté par l'USEDA est une très bonne chose car cela permet d'avoir la fibre optique beaucoup plus vite qu'avec les opérateurs. De plus, les infrastructures sont de qualité et l'installation rapide. »

Question 2 : Comment avez-vous perçu l'arrivée de la fibre optique dans votre commune ? Et quelles ont été vos attentes ?

JBM : « Etant étudiant en informatique je connais la technologie de la fibre optique et sa puissance, donc lorsque j'ai su que la fibre optique arrivait dans ma ville j'ai fait les démarches nécessaires pour prendre un abonnement fibre optique sur votre RAISO. »

Question 3 : Aviez-vous un bon débit internet en ADSL ? Et chez quel opérateur étiez-vous ?

JBM : « Non pas du tout, la connexion était très lente et j'étais avec l'opérateur Orange. »

Question 4 : Que vous apporte le Très Haut Débit que vous n'aviez pas avant ?

JBM : « Un taux de rafraîchissement des pages internet beaucoup plus rapide, une vitesse de téléchargement beaucoup plus rapide et un ping très faible ayant fait les calculs ma connexion a été multipliée par plus de 300 fois. »

Question 5 : Quel opérateur fibre optique avez-vous choisi et comment s'est déroulé le raccordement ?

JBM : « J'ai choisi Nordnet et le raccordement c'est très bien passé. »

Question 6 : Etes-vous satisfait des services proposés par votre opérateur fibre optique ?

JBM : « Plus ou moins, je trouve qu'il n'y a pas assez de contenu, lorsque Orange viendra sur votre RAISO je retournerai chez eux. »

Question 7 : Recommanderiez-vous à vos proches de se raccorder au Très Haut Débit ?

JBM : « Oui, d'ailleurs j'ai déjà parrainé 3 personnes. »

PANORAMA

BELLEU

La commune de Belleu a entrepris la réalisation de travaux d'enfouissement des réseaux électriques rue Albert Belet et rue des Déportés. Ces travaux ont été effectués par l'entreprise DEMOUSELLE.

215 830 € ont été consacrés à l'effacement des réseaux électriques basse tension et 149 580 € ont été affectés à l'enfouissement des réseaux téléphoniques et d'éclairage public.



Avant



Après

BERRIEUX

L'entreprise DRTP a entrepris de réaliser une première tranche de travaux concernant le renforcement des réseaux électriques sur la commune de Berrieux, rue Principale.

Le montant des travaux s'élève à 170 320 € pour l'enfouissement des réseaux électriques et à 70 000 € pour les réseaux d'éclairage public et téléphoniques.



Avant



Après

CERNY-LES-BUCY

Les travaux confiés à l'entreprise GEPELEC, pour l'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public, ainsi que la destruction d'un poste tour de transformation rue de la mairie et rue Chapotel ont changé la physionomie de la commune de Cerny-les-Bucy.

Près de 131 160 € ont été consacrés à la dissimulation des réseaux électriques et 35 000 € ont été investis dans les réseaux de télécommunication et d'éclairage public.



Avant



Après

HAUTEVILLE

A Hauteville, les travaux de dissimulation des réseaux électriques en coordination avec l'enfouissement des réseaux rue du Château d'eau et rue des Minettes ont été réalisés par l'entreprise ENGIE INEO.

Le montant des travaux s'est élevé à 265 100 € pour l'enfouissement du réseau électrique et 81 650 € pour les réseaux téléphoniques et l'éclairage public.



Avant



Après

MONTREUIL-AUX-LIONS

Les travaux d'enfouissement des réseaux et la création d'un poste qui ont eu lieu rue de Crouy ont été réalisés par l'entreprise GTIE.

Ces travaux furent l'occasion d'éradiquer les ballons fluorescents de la rue. Un budget de 150 400 € a été consacré pour la dissimulation des réseaux électriques et un autre de 52 670 € pour les réseaux d'éclairage public et téléphoniques.



Avant



Après

THENELLES

Dans le cadre de l'aménagement de la place des Victimes et rue de la Croisée, l'entreprise SANTERNE a effectué les travaux d'effacement des réseaux aériens et la dépose d'un poste tour.

Les travaux d'enfouissement du réseau des fils nus se sont élevés à 142 450 €, ceux des réseaux d'éclairage public et de télécommunication ressortent à 50 000 €.



Avant



Après

ZOOM SUR LA CONSTRUCTION DE DEUX RÉSEAUX DE CHALEUR

RÉSEAUX DE CHALEUR DE TUPIGNY



Mise en service : le 26 septembre 2017

Ce réseau de chaleur dessert : une Maison d'Accueil Rural pour Personnes Agées, le logement de fonction du directeur de la MARPA, des bâtiments communaux (école, mairie et deux logements) et un particulier.

Puissance totale : 300 MWh

Fonctionne : 98% au bois et 2% au gaz propane

Coût totale du projet : 470 000 € financé avec des subventions publiques provenant de l'ADEME,

RÉSEAUX DE CHALEUR DE SISSONNE

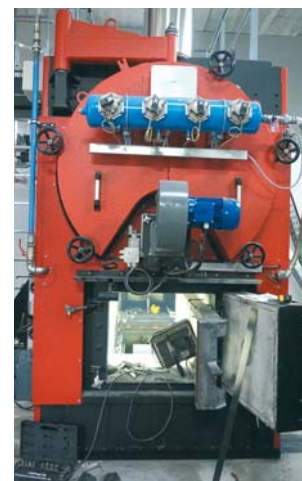
Mise en service : le 8 novembre 2017

Ce réseau de chaleur dessert : le collège Froëlicher de Sissonne et ses logements de fonction, la piscine, la salle polyvalente et une école primaire.

Puissance totale : 1 340 MWh

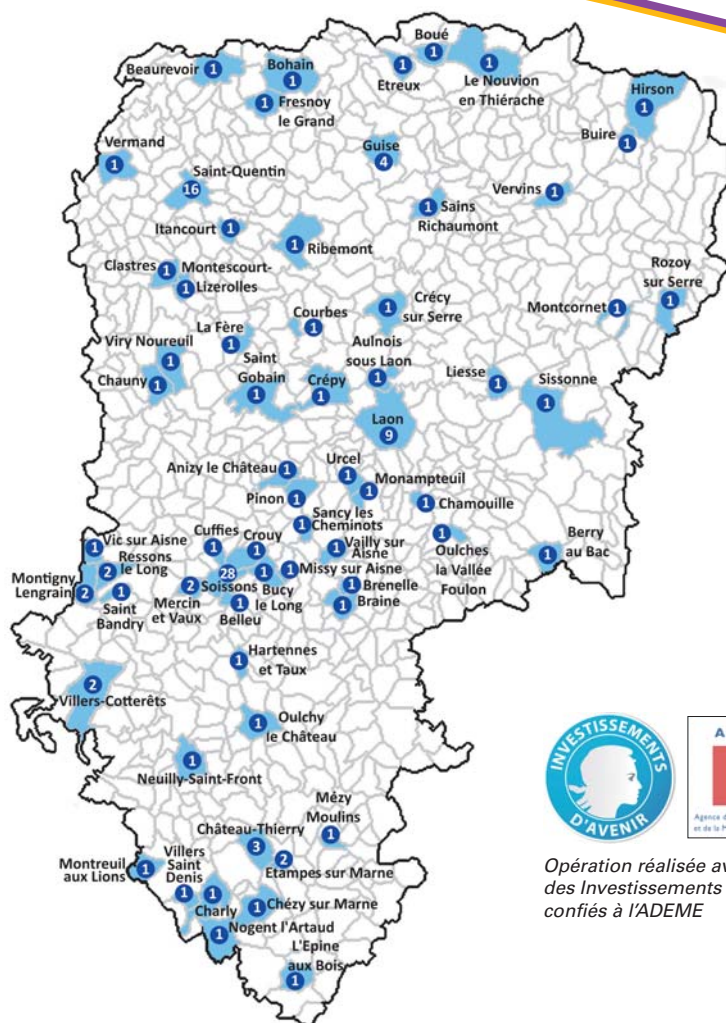
Fonctionne : 96% au bois et 4% au fioul

Coût total du projet : 1 640 000 € dont 61% de subventions publiques provenant du FREME et 39% de l'USEDA.



LES BORNES DE RECHARGE

dirve o2



130
bornes
publiques

Disponible
24h/24
7 jours/7

Accessible
avec ou sans
abonnement

Recharge
accélérée
ou lente



*Opération réalisée avec le concours
des Investissements d'Avenir de l'Etat,
confiés à l'ADEME*



Numéro d'assistance ouvert 7j/7 de 7h00 à 22h00

03 10 00 23 23

MOBILITÉ ÉLECTRIQUE : LA CHASSE AUX VOITURES VENTOUSES

Avec plus de 27 000 immatriculations répertoriées en plus en ce début d'année 2017, la France se place comme leader de ventes de véhicules électrique en Europe. Les collectivités, dont l'USEDA, multiplient les déploiements des bornes de recharge pour répondre à la demande croissante des utilisateurs.

Afin de garantir la disponibilité des emplacements de borne de recharge, un système de surveillance, via un site de supervision, a été mis en place, permettant ainsi de connaître à chaque instant l'état d'occupation et d'utilisation des bornes.

Cette solution offre également un moyen de lutter efficacement contre les voitures ventouses qui perturbent la bonne utilisation des bornes de recharge.

Ce phénomène concerne des véhicules à essence ou diesel qui occupent illicitement les emplacements réservés à la recharge, mais également des véhicules électriques ou hybrides rechargeables qui stationnent sans charger ou après avoir terminé leur recharge, uniquement pour bénéficier d'un stationnement gratuit. Le système de surveillance permet donc de repérer instantanément ces véhicules en faute, et de signaler aux communes cette infraction, afin qu'elles prennent les mesures nécessaires pour libérer les espaces. Outre la lutte contre les voitures ventouses, ce système sera particulièrement nécessaire pour rendre possible à l'avenir la réservation des bornes dont il faudra absolument garantir la disponibilité pour le moment où elles seront réservées.

LES OPÉRATEURS COMPATIBLES AVEC NOS BORNES

**Freshmile, Charge Map, Sodetrel,
Renault/Bosch, SDESM77, Be Motion,
Mobile City EV charging, KiWhi Pass,
Plug Surfing**

ACTUALITÉS

OBJECTIF : ZÉRO PAPIER

L'USEDA a toujours été engagée dans les énergies renouvelables et acteur de la transition énergétique.

C'est dans cette optique que l'USEDA a décidé de passer au fur et à mesure au **TOUT NUMÉRIQUE**.

A partir du 1^{er} janvier 2018, les Communautés d'agglomération/communes et les communes recevront les devis, les factures, les informations,... par **voies électroniques**.

Si vous avez changé d'adresse électronique merci de nous faire parvenir la nouvelle à l'adresse suivante :

contact@useda.fr

INAUGURATIONS DES BORNES DE RECHARGE



Anizy-le-Château, Vermand et Montreuil-aux-Lions les mises en services des bornes de recharge se succèdent et les inaugurations continueront en 2018...

USEDA - SICAE DE L'AISE : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Dans le cadre du renouvellement du contrat de concession pour le service public de la distribution d'électricité entre l'USEDA et la SICAE de l'Aisne, la signature officielle s'est déroulée le mardi 7 novembre 2017 à BELLEU, en présence de M. Daniel DUMONT, Président de l'USEDA et M. François LEROUX, Président de la SICAE de l'Aisne.



Le contrat initial de concession a été signé le 3 février 1995 entre l'USEDA et la SICAE de l'Aisne. Depuis la signature des conventions, le secteur de l'électricité a connu de profondes modifications législatives et réglementaires sous l'effet des directives communautaires tendant à la libéralisation de ce secteur.

C'est la raison pour laquelle l'USEDA et la SICAE de l'Aisne ont décidé d'adapter le contrat ainsi

que les cahiers des charges, dans le sens des réformes successives intervenues dans l'organisation des services concédés et ainsi résilier de manière anticipée ce contrat de concession.

Ce nouveau contrat de concession a été signé pour une durée de 30 ans. Il commencera au 1^{er} janvier 2018.

VOUS POUVEZ
DÈS À PRÉSENT NOUS SUIVRE
SUR FACEBOOK
ET TWITTER !



facebook.com/useda02



@useda02000

L'USEDA ÉTAIT AU SALON DES MAIRES

Le 16^{ème} Salon des Maires de l'Aisne s'est tenu le 13 octobre au Forum à Chauny.



Comme à chaque édition, l'USEDA tenait un double stand afin de présenter d'un côté le projet RAISO (pour le déploiement du réseau d'initiative publique Très Haut Débit,) et de l'autre le projet DIRVE 02 (pour le déploiement d'un réseau public de borne de recharge) ainsi que les nouveaux éclairages publics LED.

Encore une fois vous avez été nombreux à venir sur notre stand et nous avons eu le plaisir de vous y accueillir.

On vous donne donc rendez-vous pour le prochain Salon des Maires de l'Aisne, qui se déroulera en 2019 !



COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES GAZ ET ÉLECTRICITÉ

Pour les communes et les EPCI qui ont adhéré aux groupements gaz et/ou électricité, la Commission d'Appel d'Offres de l'USED A s'est réunie le 22 septembre dernier et a attribué les marchés subséquents.

La Commission d'Appel d'Offres de l'USED A a donc retenu :

- **TOTAL ENERGIE GAZ** pour le groupement gaz naturel et le groupement électricité pour le lot 1 (points de livraison inférieurs à 36 kVa).
- **DIRECT ENERGIE** pour le groupement électricité du lot 2 (Points de livraison dont profils raccordés en BT) et le lot 3 (Points de livraison dont profils et courbes de charges raccordés en HTA).

TERRITOIRE D'ÉNERGIE : LA NOUVELLE MARQUE ADOPTÉE PAR L'USED A

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) qui regroupe l'ensemble des syndicats d'énergies départementaux, a initié une marque collective, appelée « Territoire d'énergie », afin de renforcer la lisibilité de ses adhérents au niveau national.



Les syndicats d'énergie en France portent tous des noms différents et sont donc peu connus du grand public.

La marque « Territoire d'énergie » doit permettre aux autorités organisatrices de la distribution d'énergie (AODE) d'affirmer leur rôle majeur dans le paysage énergétique et institutionnel.

L'idée est donc de créer une harmonie visuelle entre les syndicats qui veulent se lancer dans « l'opération » territoire d'énergie.

L'USED A, a décidé de faire coexister cette nouvelle marque avec le logo actuel. Cependant, cette transition impose une adaptation graphique des supports de communication qui se fera progressivement, au fur et à mesure des rééditions afin de ne pas générer d'impact financier. Cette marque sera déclinée sous le logo « Territoire d'énergie Aisne », afin de réunir nos activités dans le domaine de l'énergie. Le but est d'identifier l'USED A comme un acteur majeur de la transition énergétique.

« Territoire d'énergie » montre avant tout l'engagement des syndicats et de la FNCCR à s'associer à travers une identité commune.

APPEL D'OFFRES

L'USEDA vient d'attribuer les nouveaux marchés pour la réalisation des travaux d'investissement après appel d'offres. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le lundi 27 novembre 2017. L'enjeu économique est d'ampleur puisque les entreprises retenues auront à réaliser 100 millions d'euros de travaux sur quatre ans.

Il s'agit d'un marché annuel qui commencera le 1er juillet 2018 pour s'achever le 30 juin 2019. Il pourra être renouvelé par tacite reconduction d'une année sans pour cela dépasser une période maximale de quatre ans. En tout état de cause les marchés s'achèveront au plus tard le 30 juin 2022.

La procédure d'appel d'offres menée par le syndicat permet d'éviter aux communes adhérentes une rupture d'activité grâce à un « calendrier déroulant ». Les chantiers en cours ou programmés seront assurés.

Cela concerne tous les travaux entrepris par le syndicat (renforcement ou effacement de réseau, éclairage public, télécommunications et maintenance éclairage public).

Le périmètre de l'USEDA a été partagé en 13 lots géographiques.

Les lots 1 à 10 concernent les travaux d'enfouissement, d'extension et de renforcement des réseaux électriques coordonnés avec les travaux des réseaux éclairage public et de télécommunications.

Les lots 11 à 13 concernent la maintenance de l'éclairage public et la signalisation lumineuse ainsi que les petits travaux d'extension ou de rénovation de l'éclairage public.

Dans cette consultation, l'USEDA a mis l'accent sur le volet environnemental (suivi très méticuleux du traitement des déchets de chantier, gestion des déplacements,...) et sur la réduction des délais de réalisation des travaux.

Enfin, l'USEDA demande aux entreprises de développer les échanges et la communication avec les élus et les particuliers, riverains des chantiers.

Les prix proposés par les entreprises attributaires des marchés enregistrent une baisse de 1.70 % par rapport aux prix de l'année 2017. C'est un bon résultat pour les collectivités adhérentes.

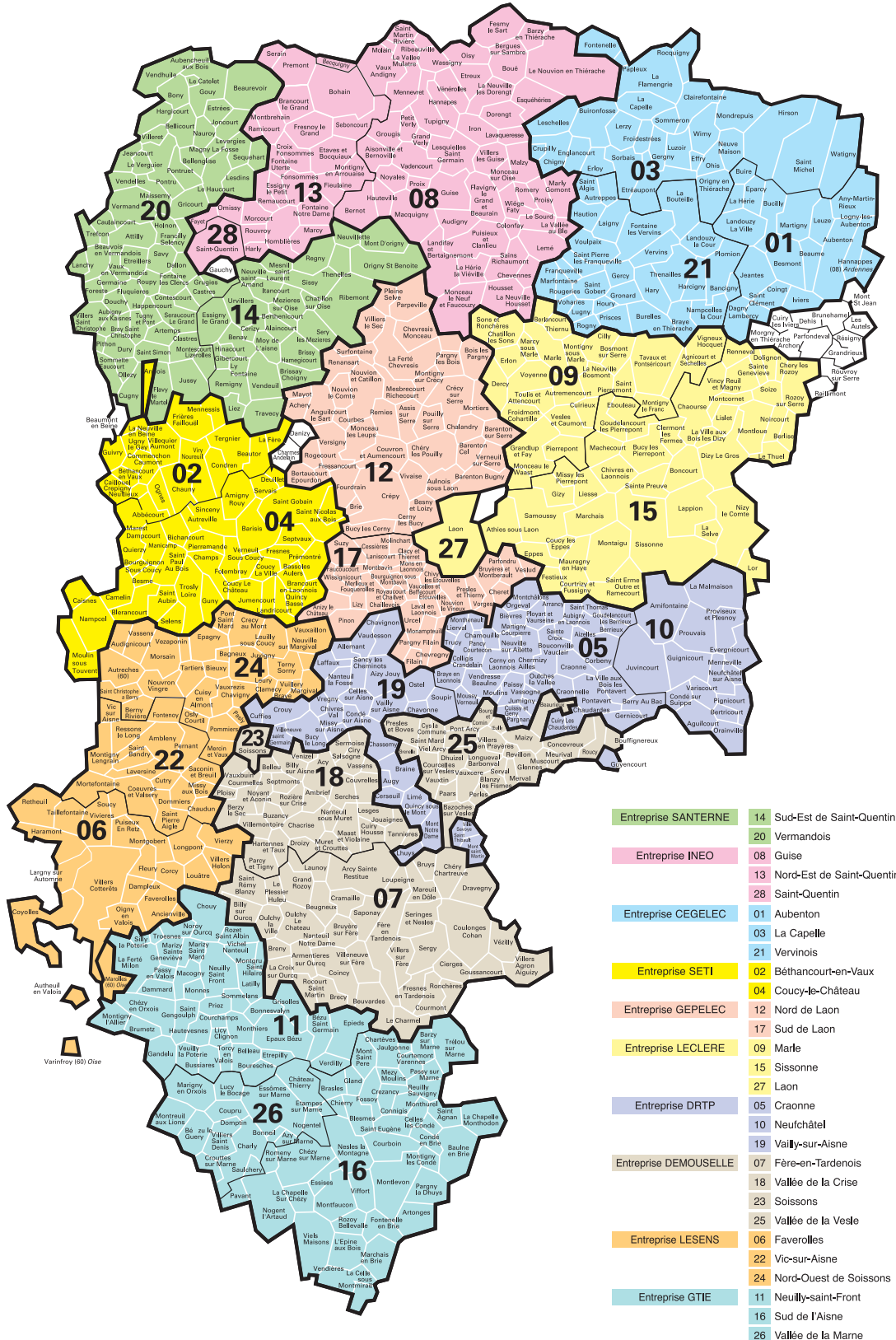
Les cartes ci-après vous permettront de visualiser les entreprises qui ont été retenues pour assurer les travaux d'enfouissement ou la maintenance de l'éclairage public dans votre commune.



TRAVAUX SUR RÉSEAU ÉLECTRIQUE

TRAVAUX SUR RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC ET TÉLÉCOMMUNICATION COORDONNÉS AVEC TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT RÉSEAU ÉLECTRIQUE

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : LOT N°1 À 10

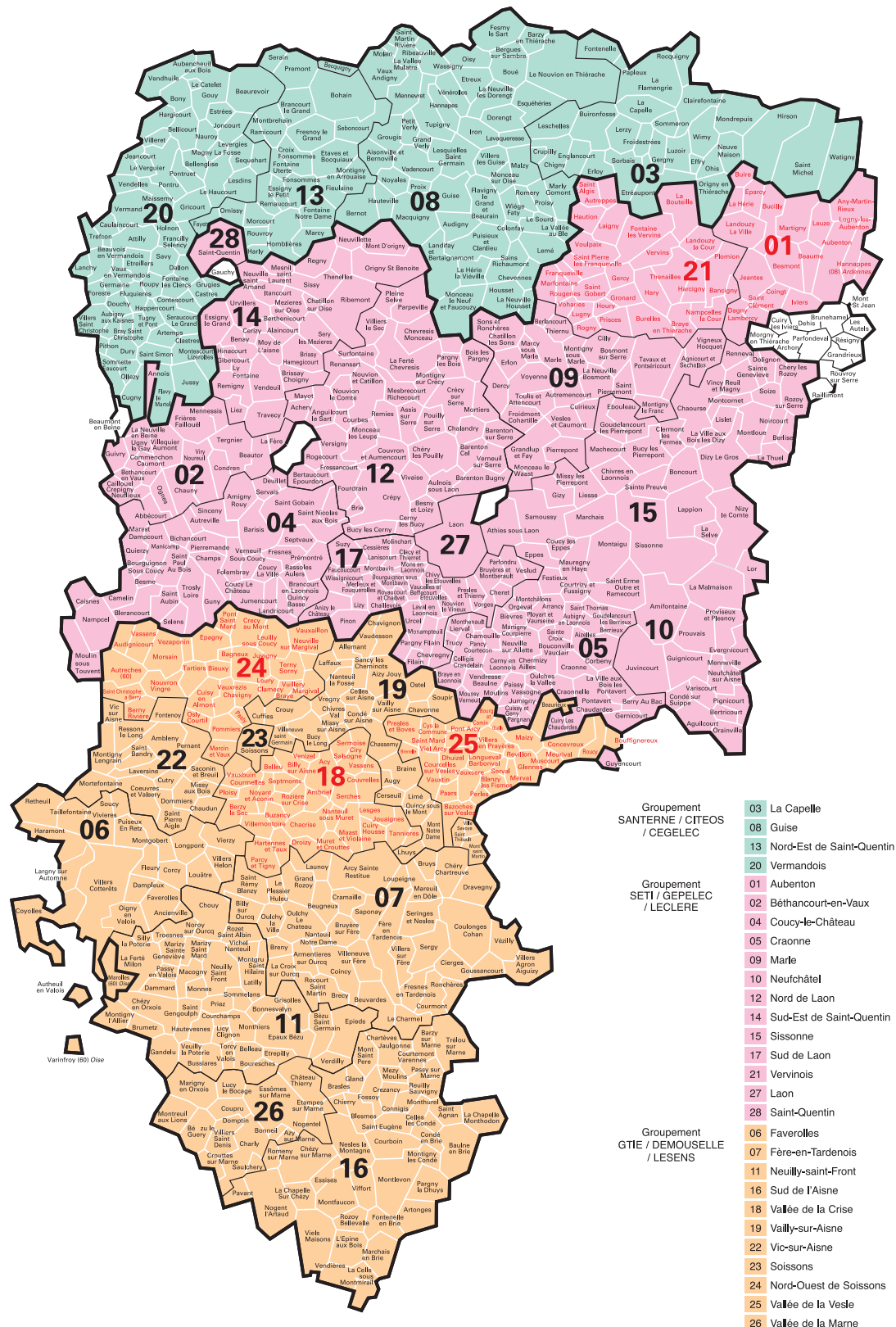


CARTE

PETITS TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

MAINTENANCE ÉCLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE : LOT N°11 À 13



DÉLIBÉRATIONS

Bureau syndical du 1^{er} juin 2017 :

Délibération 1 : Autorisation donnée à Mr le Président pour un accord d'itinérance entre PLUGSURFING et l'USEDA pour faciliter la recharge et le paiement sur les bornes de recharges pour véhicules électriques.

Délibération 2 : programme complémentaire n°13 REN 2016 rénovation éclairage public (éradication ballons fluorescents).

Délibération 3 : Autorisation donnée au Président pour signer une convention entre l'USEDA et la SEDA dans le cadre de travaux d'extension de l'éclairage public, du génie civil et du câblage de télécommunication, fibre optique pour l'alimentation d'une zone d'habitation de 21 lots sur la commune de FERE ENTARDENOIS.

Comité syndical du 22 juin 2017 :

Délibération 1 : Décision modificative n°1 budget principal.

Délibération 2 : Décision modificative n°1 budget communications électroniques.

Délibération 3 : Autorisation donnée à Mr le Président pour contracter et signer un contrat de prêt de 10 millions d'euros auprès de la Banque Postale dans le cadre du déploiement du très haut débit.

Délibération 4 : Autorisation donnée à Mr le Président pour contracter et signer un contrat de prêt de 5 millions d'euros auprès de la Caisse d'Epargne dans le cadre du déploiement du très haut débit.

Délibération 5 : Autorisation donnée à Mr le Président pour contracter et signer un contrat de prêt de 5 millions d'euros auprès du Crédit Agricole dans le cadre du déploiement du très haut débit.

Délibération 6 : Compétences optionnelles transférées à l'USEDA.

Délibération 7 : Autorisation donnée à Mr le Président pour lancer la procédure d'appel d'offres et signer les pièces des marchés ER/FT et EP/SL 2018-2021.

Délibération 8 : Autorisation donnée à Mr le président pour signer l'avenant n°3 au protocole PCT (part couverte par le tarif) avec ENEDIS (reconduction du protocole).

Délibération 9 : Participation mutuelle USED.A.

Délibération 10 : Approbation du règlement intérieur.

Bureau syndical du 22 juin 2017 :

Délibération 1 : Autorisation donnée à Mr le Président pour signer la convention financière entre la communauté d'agglomération de Château Thierry et l'USEDA pour le déploiement de très haut débit sur le territoire de communauté d'agglomération (modification planning de déploiement – annule et remplace convention signée par l'USEDA le 06-10-2016).

Délibération 2 : Autorisation donnée à Mr le Président pour signer la convention financière entre la communauté de communes Thiérache Sambre et Oise et l'USEDA pour le déploiement de très haut débit sur le territoire de la communauté de communes.

Délibération 3 : Autorisation donnée à Mr le Président pour signer la convention financière entre la communauté de communes des Portes de la Thiérache et l'USEDA pour le déploiement de très haut débit sur le territoire de communauté de communes (modification planning de déploiement – annule et remplace convention signée par l'USEDA le 10-01-2017).

Délibération 4 : Autorisation donnée à Mr le Président pour signer la convention financière entre la commune de Quincy Basse et l'USEDA pour le déploiement de très haut débit sur le territoire de la commune.

Délibération 5 : Autorisation donnée à Mr le Président pour signer la convention financière entre la communauté de communes du Vermandois et l'USEDA pour le déploiement de très haut débit sur le territoire de communauté de communes (modification planning de déploiement – annule et remplace convention signée par l'USEDA le 23-02-2016).

Délibération 6 : Autorisation donnée à Mr le Président pour signer la convention financière entre la commune de LIZY et l'USEDA pour le déploiement de très haut débit sur le territoire de la commune.

Bureau syndical du 19 juillet 2017 :

Délibération 1 : Autorisation donnée à Mr le Président pour signer la convention financière entre la commune de NEUFLIEUX et l'USEDA pour le déploiement de très haut débit sur le territoire de la commune.

Délibération 2 : Autorisation donnée à Mr le Président pour signer l'avenant n°1 la convention financière entre la communauté de communes des Portes de la Thiérache et l'USEDA pour le déploiement de très haut débit sur le territoire de communauté de communes (modification planning de déploiement – annule et remplace convention signée par l'USEDA le 10-01-2017).

DÉLIBÉRATIONS

Délibération 3 : Programme complémentaire n°14 REN 2016 rénovation éclairage public (éradication des ballons fluorescents).

Bureau syndical du 23 août 2017 :

Délibération 1 : Chaufferie bois URCEL : rapport contrôle d'exploitation : application pénalité de retard entreprise DALKIA.

Délibération 2 : Autorisation donnée à Mr le Président pour signer la convention financière entre la communauté de communes Thiérache Sambre et Oise et l'USEDA pour le déploiement de Très Haut Débit sur le territoire de la communauté de communes (annule et remplace délibération du BS du 22-06-2017).

Délibération 3 : Autorisation donnée à Mr le Président pour signer la convention financière entre la commune de QUINCY BASSE et l'USEDA pour le déploiement de Très Haut Débit sur le Territoire de la commune de QUINCY BASSE.

Comité syndical du 29 août 2017 :

Délibération 1 : Avenant n°1 à la convention de délégation de service public relative à l'établissement et à l'exploitation du réseau d'initiative publique à très haut débit dans l'Aisne signée entre le groupement AISNE THD/BOUYGUES ENERGIES SERVICES et l'USEDA.

Délibération 2 : Mise en place des armoires de commandes d'éclairage public communicantes.

Délibération 3 : Convention entre ENEDIS et l'USEDA : dispositif de crise suite à un événement climatique d'ampleur mise en place d'un réseau de correspondants intempéries.

Délibération 4 : Demande d'adhésion de la commune de GUIVRY.

Bureau syndical du 8 septembre 2017 :

Délibération 1 : Autorisation donnée à Mr le Président pour signer la convention financière entre la commune de MENNESSIS et l'USEDA pour le déploiement de Très Haut Débit sur le Territoire de la commune.

Délibération 2 : Autorisation donnée au Président pour signer une convention entre l'USEDA et la SEDA dans le cadre de travaux d'extension des réseaux HTA, BT, d'éclairage public, de génie civil de télécommunication et du câblage, de la fibre optique pour l'alimentation de la zone d'aménagement de la friche BSL sur la commune de BILLY SUR AISNE.

Bureau syndical du 22 septembre 2017 :

Délibération 1 : Autorisation donnée à M. le Président pour signer l'avenant n°1 à la convention relative à l'usage des distribution d'électricité en basse tension pour l'installation de répéteurs sur des supports de réseaux aériens afin de permettre la mise en place d'un système de télé relèvement.

Bureau syndical du 11 octobre 2017 :

Délibération 1 : Autorisation donnée à Mr le Président pour signer la convention financière entre la commune de SERVAIS et l'USEDA pour le déploiement du très haut débit sur le territoire de la commune.

Délibération 2 : Autorisation donnée à Mr le Président pour signer la convention financière entre la commune de PITHON et l'USEDA pour le déploiement du très haut débit sur le territoire de la commune.

Délibération 3 : Autorisation donnée à Mr le Président pour signer la convention financière entre la commune de BEAUTOR et l'USEDA pour le déploiement du très haut débit sur le territoire de la commune.

Comité syndical du 11 octobre 2017 :

Délibération 1 : Amortissement des immobilisations

Délibération 2 : Décision modificative n° 1 : Budget Energies

Délibération 3 : Décision modificative n° 2 : Budget Communications électroniques

Délibération 4 : Décision modificative n° 3 : Budget principal

Délibération 5 : Institution du temps partiel et modalités d'exercice

Délibération 6 : Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent pour faire face à un besoin lié un accroissement temporaire d'activité.

Délibération 7 : Délibération portant sur l'approbation du rapport de contrôle de la concession GRDF au titre de l'année 2016.

Délibération 8 : Délibération portant sur l'approbation du rapport de contrôle de la concession ENEDIS au titre de l'année 2016.

Délibération 9 : Délibération vente de la Parcelle AC n°17 de 11 m² de VIRY NOUEUIL au prix de l'euro symbolique.

Délibération 10 : Délibération autorisant le Président à signer les avenants de résiliations et la convention avec la SICAE de l'Aisne.

DÉLIBÉRATIONS

Bureau syndical du 17 octobre 2017 :

Délibération 1 : Autorisation donnée à Mr le Président pour signer l'avenant n°2 de la convention de partenariat pour le développement de l'itinérance des services de recharges de véhicules électrique.

Bureau syndical du 7 novembre 2017 :

Délibération 1 : Autorisation donnée à Mr le président pour signer la convention financière entre la commune de SAINT GOBAIN et l'USEDA pour le déploiement du très haut débit sur le territoire de la commune.

Bureau syndical du 22 novembre 2017 :

Délibération 1 : Autorisation donnée à Mr le Président pour signer la convention financière entre la commune de St Nicolas aux Bois et l'USEDA pour le déploiement de très haut débit sur le territoire de la commune.

Délibération 2 : Autorisation donnée à M. le Président pour signer l'avenant n°1 de la convention du 15 décembre 2014 entre l'État et l'ADEME relative au programme d'investissement d'avenir.

Bureau syndical du 5 décembre 2017 :

Délibération 1 : Autorisation donnée à Mr le Président pour signer la convention financière entre la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry et l'USEDA pour le déploiement de très haut débit sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.

Délibération 2 : Autorisation donnée à Mr le Président pour signer la convention financière entre la commune de JUMENCOURT et l'USEDA pour le déploiement très haut débit sur le territoire de la commune.

Délibération 3 : Autorisation donnée à Mr le Président pour signer la convention financière entre la commune de BRIE et l'USEDA pour le déploiement très haut débit sur le territoire de la commune.

Délibération 4 : Autorisation donnée à Mr le Président pour signer la convention financière entre la commune de FRESSANCOURT et l'USEDA pour le déploiement très haut débit sur le territoire de la commune.

Comité syndical du 5 décembre 2017 :

Délibération 1 : Délibération budget primitif principal 2018.

Délibération 2 : Délibération budget primitif communications électroniques 2018.

Délibération 3 : Délibération budget primitif Energie 2018.

Délibération 4 : Délibérations conditions financières applicables au 1er janvier 2018.

Délibération 5 : Délibération proposition programmation travaux extensions éclairage public 2018.

Délibération 6 : Délibération proposition programmation travaux mise en conformité pour 2018.

Délibération 7 : Délibération proposition programmation travaux signalisation lumineuse pour 2018.

Délibération 8 : Délibération location de fourreaux.

Délibération 9 : Délibération - AUTORISATION MR LE PRESIDENT A SIGNER LE MARCHE 2018- 2020 POUR les travaux d'électrification- Eclairage Public- de Réseaux de Télécommunications coordonnées aux travaux électriques et travaux éclairage public -Maintenance EP- Signalisation Lumineuse et petits travaux d'extension EP.

Délibération 10 : Délibération portant sur l'approbation du rapport de contrôle de la concession AISNE THD au titre de l'année 2016.

Délibération 11 : Délibération relative à la mise en place du RIFSEEP pour les adjoints administratifs.

Délibération 12 : Délibération suppression de postes.

Délibération 13 : Délibération création de deux postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe.

Délibération 14 : Délibération approuve le dossier de consultation du marché des armoires communicantes.

Délibération 15 : Délibération portant sur la pose de fourreaux par l'USEDA sur le réseau très haut débit.

Délibération 16 : Délibération décisions modificatives n°1 budget communications électroniques.

Délibération 17 : Délibération décisions modificatives n°2 budget principal.

Délibération 18 : Délibération adhésion au service missions temporaires du CDG 02

LES DÉLÉGUÉS

- 01 Aubenton : **Pierre Didier**
- 02 Béthancourt-en-Vaux : **Jean-Pierre Liefhooghe - Jean Farez - René Pâris**
- 03 La Capelle : **Patrice Poulain - Jacques Jopek**
- 04 Coucy-le-Château : **Jacques Brycove - Benoît Philipon**
- 05 Craonne : **Dominique Chovet**
- 06 Faverolles : **Alexandre de Montesquiou**
- 07 Fère-en-Tardenois : **Bernard Viet**
- 08 Guise : **Patrick Dumon - Philippe Guibier**
- 09 Marle : **Georges Carpentier**
- 10 Neufchâtel : **Alain Robert**
- 11 Neuilly-saint-Front : **Béatrice Leveque**
- 12 Nord de Laon : **Christophe Coulon**
- 13 Nord-Est de Saint-Quentin : **Elie Boutroy - Bruno Leriche**
- 14 Sud-Est de Saint-Quentin : **Pascal Bon**
- 15 Sissonne : **Michel Tellier - Claude Philippot**
- 16 Sud de l'Aisne : **Jean-Claude Bereaux - Jean-Claude Bohain**
- 17 Sud de Laon : **José Gosset**
- 18 Vallée de la Crise : **Daniel Dumont**

- 19 Vailly-sur-Aisne : **Gérard Lainé - Henri Dumonet**
- 20 Vermandois : **Michel Bono - Marcel Leclere**
- 21 Vervinois : **Jean Vermue**
- 22 Vic-sur-Aisne : **Tristan Leroux**
- 23 Soissons : **Alain Louvet - Pascal Tordeux**
- 24 Nord-Ouest de Soissons : **Patrick Dumaire**
- 25 Vallée de la Vesle : **Francis Marlier**
- 26 Vallée de la Marne : **Elisabeth Clobourse - Christian Regal**
- 27 Laon : **Yves Buffet - Sylvie Letot**
- 28 Saint-Quentin : **Sylvie Robert - Agnès Potel - Freddy Grzeziczak**
- Conseil Départemental : **Pierre-Jean Verzelen - Thomas Dubebout**
Michel Collet - Jean-Luc Lanouilh
- EPCI : **Hervé Muzart - Jean Saumont - Maurice Coutte - André Rigaud**

LES TECHNICIENS

Les techniciens : Électricité et éclairage public



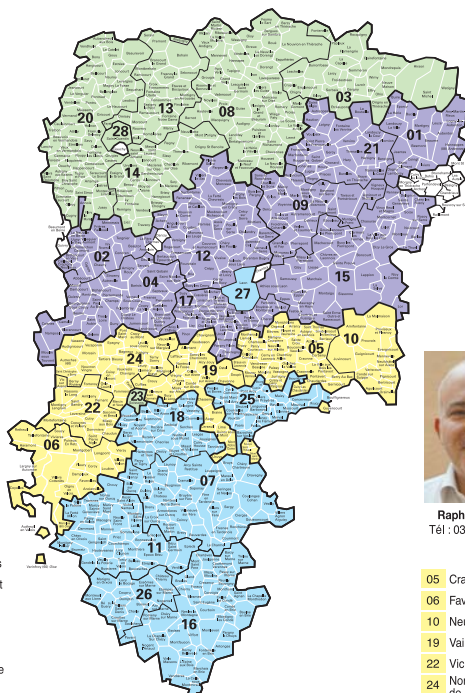
Emmanuel Beaudouin
Tél : 03 23 27 15 94

- 03 La Capelle
- 08 Guise
- 13 Nord-Est de Saint-Quentin
- 14 Sud-Est de Saint-Quentin
- 20 Vermandois
- 23 Soissons
- 28 Saint-Quentin



Armelle Fell
Tél : 03 23 27 15 95

- 01 Aubenton
- 02 Béthancourt-en-Vaux
- 04 Coucy-le-Château
- 09 Marle
- 12 Nord de Laon
- 15 Sissonne
- 17 Sud de Laon
- 21 Vervinois



Christophe Stasiak
Tél : 03 23 27 15 91

- 07 Fère-en-Tardenois
- 11 Neuilly-Saint-Front
- 16 Sud de l'Aisne
- 18 Vallée de la Crise
- 25 Vallée de la Vesle
- 26 Vallée de la Marne
- 27 Laon



Raphaël Carton
Tél : 03 23 27 15 89

- 05 Craonne
- 06 Faverolles
- 10 Neufchâtel
- 19 Vailly-sur-Aisne
- 22 Vic-sur-Aisne
- 24 Nord-Ouest de Soissons

Les techniciens : Communications électroniques

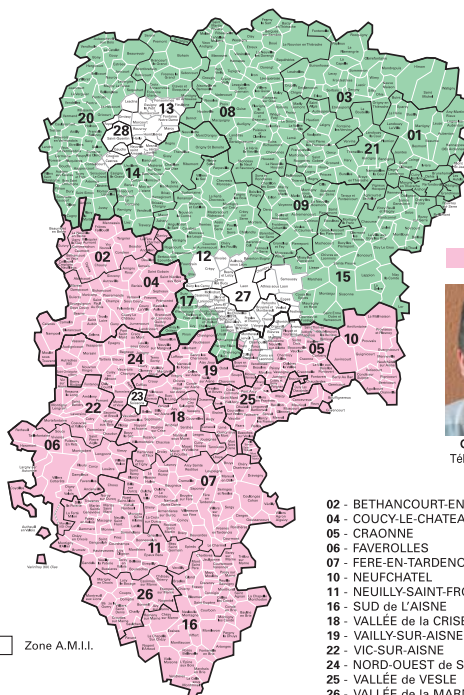
Lot N° 1



Laurie Denoyelle
Tél : 03 23 27 13 24

- 01 - UBENTON
- 03 - LA CAPELLE
- 08 - GUISE
- 09 - MARLE
- 12 - NORD de LAON
- 13 - NORD-EST de SAINT-QUENTIN

- 13 - NORD-EST de SAINT-QUENTIN
- 14 - SUD-EST de SAINT-QUENTIN
- 15 - SISSONNE
- 17 - SUD de LAON
- 20 - VERMANDOIS
- 21 - VERVINOIS



Lot N° 2



Gaëtan SANDT
Tél : 03 23 27 13 23

- 02 - BETHANCOURT-EN-VAUX
- 04 - COUCY-LE-CHATEAU
- 05 - CRAONNE
- 06 - FAVEROLLES
- 07 - FERRE-EN-TARDENOIS
- 10 - NEUFCHATEL
- 11 - NEUILLY-SAINT-FRONT
- 16 - SUD de L'AINSE
- 18 - VALLÉE de la CRISE
- 19 - VAILLY-SUR-AISNE
- 22 - VIC-SUR-AISNE
- 24 - NORD-OUEST de SOISSONS
- 25 - VALLÉE de VESLE
- 26 - VALLÉE de la MARNE

Zone A.M.I.I.



Ly Fontaine

SYNDICAT MIXTE OUVERT

ZAC Champ du Roy, Rue Turgot - CS 90666
02007 LAON CEDEX

Tél. : 03-23-27-15-80 - Fax : 03-23-27-15-81

Courriel : contact@useda.fr

Site internet : <http://www.useda.fr>
<http://www.raiso02.fr>

 facebook.com/useda02

 [@useda02000](https://twitter.com/useda02000)

Cet éditorial est publié en vertu
de la loi d'orientation
n° 92.125 du 6 février 1992
relative à l'administration territoriale de la
République.

Directeur de la publication : Daniel DUMONT
Comité de rédaction : Yves de MOLINER
Jessica BONE

Conception, composition, photographies et maquette :
P. BEFONDS

Impression : COURRIER DE L'AISNE 121442/17
I.S.S.N. 1271-6316

Dépôt légal n° 952 - 4^{ème} Trimestre 2017